



## MOT DU PRESIDENT

Les autorités doivent veiller à développer des politiques visant à accorder aux enfants et aux jeunes une place importante dans la société en les impliquant et en s'assurant que leurs besoins et leurs droits soient respectés. C'est là un défi important que la commission de coordination relève depuis sa constitution. Vous trouverez dans la PEJ INFO la concrétisation de cette politique transversale au service des enfants et des jeunes de notre canton, avec des actrices et des acteurs engagés.

Frédéric Vuissoz, Président de la Commission de coordination PEJ, Chef du service de Protection de la jeunesse a.i.

## SOMMAIRE

- Projets
- Lois, études et consultations
- Actualités des membres
- Actions romandes et nationales
- Calendrier

## PROJETS

### VISION PEJ

La politique publique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Vaud est dotée d'une analyse des besoins des enfants et des jeunes, de lignes directrices qui définissent les objectifs et effets à atteindre ainsi que d'une commission de coordination pour piloter et prioriser les actions à venir. Le seul élément manquant était la définition d'une vision partagée. Cette dernière permet :

- De fédérer toutes les personnes qui œuvrent en faveur des enfants et des jeunes autour d'un idéal de société en partant du public avec lequel ils ou elles travaillent ;
- De gérer de manière cohérente et efficiente les prestations/activités (ajustement, développement, suppression).

La Commission de coordination PEJ, après plusieurs étapes de construction et de consultation à l'interne, s'est arrêtée sur la vision de travail ci-dessous :

**Les enfants et les jeunes sont pleinement acteurs de la vie en société grâce au « réflexe jeune »\* qui contribue à leur garantir l'équité des chances, un développement harmonieux, une implication dans la société et une protection adéquate.**

**« Le réflexe jeune »**

*Les enfants et les jeunes doivent systématiquement être associés sur toutes les questions qui les concernent, que cela soit issu de leur propre initiative (chaque enfant et jeune s'informe, s'exprime et participe dans la mesure de ses capacités) et/ou en réponse à une sollicitation des adultes (chaque adulte permet aux enfants et aux jeunes de s'informer, de s'exprimer et de participer dans la mesure de leurs capacités).*

Qu'en pensez-vous ? Pourriez-vous vous sentir inspiré et guidé par cette vision ? Nous serions ravis de recueillir vos avis sur cet énoncé par [mail](#) et n'hésitez pas à le mettre en discussion au sein de votre lieu de travail et/ou dans votre réseau !

### **JOURNEE PEJ 2019**

La prochaine journée PEJ aura lieu le jeudi 6 juin 2019 de 14h à 17h30 à l'UNIL (Anthropole auditoire 1031). Elle clôturera le processus de travail initié en automne de cette année avec huit classes de sept établissements scolaires du canton de Vaud et des étudiant-e-s HEC de Lausanne. Ces jeunes ont travaillé à la définition et à la modélisation de projets qui amélioreront la vie des enfants et de jeunes de différents quartiers, villes et communes. Ces projets seront remis aux communes et au conseil d'établissement partenaires de la journée PEJ 2019. Réservez, d'ores et déjà, la date pour venir découvrir ces projets et soutenir les jeunes lors de leur présentation. [Pour en savoir plus.](#)

### **SUBVENTIONS PEJ**

Le premier dépôt de projets a eu lieu en octobre de cette année. Le Comité de préavis a analysé les onze demandes. Parmi elles, cinq projets ont été soutenus :

- *Association « Les enfants d'aujourd'hui »* : soutien à l'achat de matériel pour l'animation d'un atelier de journalisme dans le cadre extrasolaire. L'objectif de cet atelier est de favoriser la socialisation des enfants scolarisés à domicile pour des raisons particulières.
- *Centre d'animation des jeunes d'Epalinges* : soutien à l'achat d'un vélo cargo en tant qu'outil de travail des professionnel-le-s pour aller à la rencontre des jeunes. L'objectif de travail de l'équipe s'inscrit dans la prévention hors murs pour informer, prévenir et accompagner les jeunes et les familles dans leurs divers questionnements.
- *Fondation « Pacte »* : soutien pour réaliser un film avec des jeunes dans le cadre scolaire afin de les sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'objectif de ce projet est de travailler sur l'équité des chances et renforcer les compétences des jeunes dans leur posture face aux enjeux sociétaux.
- *Fondation « Idée sport »* : soutien pour sensibiliser les moyennes communes aux plus values de la mise en place d'activités ludiques et sportives non compétitives pour les enfants accompagnés de leurs parents et les jeunes de la région en utilisant les infrastructures communales. L'objectif est la participation des habitants et des organisations de la commune dans la mise en place d'activités de socialisation et de prévention pour la jeunesse, notamment, par les pairs.

Trois projets sont relayés auprès des services et offices de l'Etat qui subventionnent déjà ces organisations afin de respecter le principe de subsidiarité. En fonction du préavis qui sera donné par le service financeur, le projet pourra à nouveau être déposé auprès de la Commission de coordination PEJ. Les trois derniers porteur-se-s de projets sont invité-e-s à affiner leur projet pour qu'ils puissent entrer dans les objectifs de la PEJ et s'inscrire en terre vaudoise.

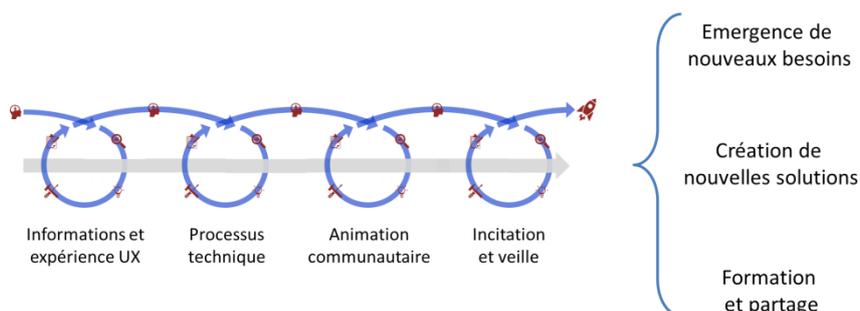
Si vous souhaitez déposer un projet : [le prochain délai est fixé au 15 février 2019](#).

### FORMATION SUR LA PARTICIPATION

La formation sera dispensée en automne 2019 et disponible dans le catalogue de la formation continue de la [HES SO EESP](#). Cette formation de deux jours est destinée à toutes les personnes, salariées ou bénévoles, qui travaillent avec des enfants et des jeunes et de tout domaine professionnel confondu (santé, social, police, judiciaire, école, etc.). Elle a pour but de sensibiliser les participant-e-s sur les enjeux de la participation individuelle et collective des enfants et des jeunes selon la définition de l'art. 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Monsieur Jean Zermatten devrait nous faire l'honneur d'y intervenir.

### PLATEFORME DE VALORISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La Commission de coordination PEJ a validé le lancement de ce projet qui a pour but de valoriser et diffuser des « bonnes pratiques professionnelles » dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Le processus de travail et de suivi des contenus de cette future plateforme numérique permettra de faire émerger de nouveaux besoins, créer de nouvelles solutions, former et partager. Ce projet est conduit en partenariat avec [GENILEM](#) et [SOCIAL BUSINESS MODELS](#). Un groupe de travail sera mis en place prochainement. Le premier prototype de plateforme devrait être présenté à la Commission dans le courant du mois de septembre 2019.



### EVALUATION DES PRESTATIONS PEJ « MONITORING »

Dans le cadre de la première lettre d'information, nous vous annonçons le démarrage de ce projet en débutant les réflexions avec les prestations du Service de protection de la jeunesse (SPJ). Au vu du contexte actuel du Service et de ses urgences, nous avons décidé de réajuster ce projet avec une étape de travail plus globale qui va consister à cartographier l'ensemble des prestations/activités existantes des services et offices membres de la Commission de coordination PEJ et des organisations qu'elles subventionnent dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Puis nous travaillerons sur l'articulation de ces prestations avec les objectifs et effets PEJ dans le respect de la culture de travail et des principes de partenariat de chaque membre de la Commission.



Par exemple, la concrétisation de cette articulation a débuté avec une première journée organisée pour les organisations subventionnées par le SPJ dans les missions de prévention socio-éducative et de promotion et soutien aux activités de jeunesse. La prochaine phase sera la co-construction avec les organisations d'un processus et d'indicateurs d'évaluation au regard de la PEJ.

## LOIS, ETUDES ET CONSULTATIONS

### ART. 123C DE LA CONSTITUTION FEDERALE

#### **Interdiction à vie d'exercer une activité en lien avec des enfants pour les délinquants pédosexuels**

En 2014, le peuple et les cantons ont accepté l'initiative populaire « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants ». L'article 123c de la Constitution fédérale prévoit désormais que « *quiconque est condamné pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante est définitivement privé du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec des mineurs ou des personnes dépendantes* ».

Les Chambres fédérales ont adopté, le 16 mars 2018, une loi de mise en œuvre de cette initiative. *Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de cette loi au 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

En bref, aucun pédophile condamné n'aura plus le droit de travailler auprès d'enfants. Le juge devra systématiquement et impérativement prononcer à leur encontre une interdiction à vie d'exercer une activité avec des enfants. Afin de tenir toutefois compte du principe constitutionnel de la proportionnalité, une clause d'exception est toutefois prévue.

Le juge pourra renoncer à prononcer une interdiction à vie pour certaines infractions sexuelles de très peu de gravité s'il n'y a aucun risque de récurrence. Cela concerne notamment les cas d'amours adolescentes. Pour ce qui est des délinquants sexuels dont l'expertise psychiatrique a confirmé qu'ils étaient pédophiles, aucune exception ne sera possible. [Pour en savoir plus.](#)

### **ETUDE SUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LA MISSION DE PROTECTION DU SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE (SPJ)**

L'Étude a été réalisée par la HETS de Genève en interviewant des enfants et des jeunes suivi-e-s ou ayant été suivi-e-s par le Service ainsi que des professionnel-le-s en activité au sein du SPJ et de foyers partenaires du SPJ. Les résultats de cette recherche sont à l'étude au sein du Service et une planification de la diffusion et du traitement des données récoltées est en cours.

## ACTUALITÉS DES MEMBRES

Cette rubrique présente un échantillon d'actions conduites par quelques membres de la Commission de coordination PEJ dans le domaine concerné. Pour connaître en détails les actualités de chacun des membres de la Commission, [l'organigramme interactif des membres](#) vous oriente sur leurs pages Internet dédiées.



### **CHAMBRE CONSULTATIVE DE LA JEUNESSE – GROUPE DE LIAISON DES ACTIVITES DE JEUNESSE (GLAJ-VAUD)**

"T'as la cote festival". Ce Festival a été organisé par les travailleurs sociaux de proximité (TSP) de l'Espace Prévention La Côte en collaboration avec les jeunes de la région. Pour en savoir plus : [GLAJ-Vaud.](#)

### **DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE – DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**

[« Parlons cash »](#). 10 ans d'action et une nouvelle campagne de prévention du surendettement destinées tant aux jeunes qu'aux adultes.





## COMMISSION DE JEUNES

[La prochaine session cantonale des jeunes](#) se déroulera les 30 et 31 mars 2019 à Lausanne pour les jeunes âgés entre 14 et 20 ans sur 4 thèmes choisis par les jeunes : Education numérique / Gaspillage alimentaire / Jeux olympiques de la jeunesse 2020 / Egalité des chances. Les participants auront l'occasion de débattre avec des élu-e-s et des expert-e-s. L'appel à candidature pour renouveler la Commission de jeunes sera lancé dès la fin de la session.

## SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES (SERAC)

[La culture c'est la classe !](#) Pour la première fois, le Département de la formation de la jeunesse et de la culture (DFJC) a lancé un appel à projets pour les élèves vaudois de 4 à 16 ans (1P à 11S), sur l'année scolaire 2018-2019. Son but est d'encourager et de soutenir des projets culturels ponctuels et collaboratifs, co-crésés par des enseignants, des élèves et des artistes vaudois. Quatre projets sont en cours de réalisation, les artistes recevront chacun une enveloppe de CHF 5'000.-.



## ACTIONS ROMANDES ET NATIONALES

### NATIONAL

*Le Conseil fédéral* a adopté, lors de sa séance du 19 décembre 2018, un rapport « Mesures visant à combler les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant » sur la manière dont la Suisse entend améliorer la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Il y reprend les recommandations que le Comité des droits de l'enfant de l'ONU avait formulées en 2015 et prévoit entre autres d'examiner si, aujourd'hui, tous les cantons séparent les mineurs et les adultes privés de liberté. [Communiqué de presse](#).

*La Conférence suisse pour une politique de l'enfance et de la jeunesse*, rattachée à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), a pour objectif, ces prochaines années, de renforcer l'application des droits de l'enfant dans les cantons. Trois mesures sont envisagées à cette fin:

1. réaliser un manuel à l'attention des Cantons pour la mise en œuvre des droits de l'enfant.
2. organiser des journées d'échange sur le thème des droits de l'enfant.
3. coordonner et rendre visible les événements cantonaux à l'occasion des 30 ans de la Convention des droits de l'enfant en 2019. Les entités intéressées à valoriser leurs actions dans le cadre de cet anniversaire peuvent s'adresser au [délégué cantonal](#) qui est responsable de coordonner la communication avec les autres délégués cantonaux.

## CALENDRIER

### COMMISSION DE COORDINATION PEJ 2019

Les prochaines séances sont fixées au :

- 21 février 2019 de 16h à 18h
- 11 avril 2019 de 16h à 18h
- 12 septembre 2019 de 16h à 18h
- 14 novembre 2019 de 16h à 18h

### COMITE DE PREAVIS DES SUBVENTIONS PEJ 2018

Le délai pour le dépôt des projets dans le cadre des subventions PEJ est fixé au

- 15 février 2019. Le Comité de préavis se réunira dans le courant du mois de mars 2019 et la Commission de coordination validera les soutiens le 11 avril 2019.
- 15 septembre 2019. Le Comité de préavis se réunira dans le courant du mois d'octobre 2019 et la Commission de coordination validera les soutiens le 14 novembre 2019.

### PROCHAIN BULLETIN D'INFORMATION PEJ

Juin 2019

### CONTACT

[Latha Heiniger](#), Chargée de projet PEJ

Lausanne, décembre 2018

[Retrouvez-nous sur la PEJ](#)